Envoyé en préfecture le 16/12/2013

Reçu en préfecture le 16/12/2013

Affiché le



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille treize, le 5 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 28 novembre 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Etaient présents: • ARCINS: Claude GANELON • ARSAC: Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Georges MONTMINOUX (suppléant) • CANTENAC: Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD • CUSSAC: Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET • LABARDE: Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD • LAMARQUE: Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN • LUDON MEDOC: Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY (suppléant), Martine VALLIER • MACAU: Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Pierre CABANY (suppléant), Anne SAVIN de LARCLAUSE, Marie-Claudette DARASPE • MARGAUX: Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Serge FOURTON • LE PIAN MEDOC: Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANÇADE, Annick MORA, Josette JEGOU • SOUSSANS: Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE.

Absents excusés: Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON, Aline SALLEBERT, Joseph FORTER pouvoir à Benoît SIMIAN, Philippe DUCAMP, Christine NADALIE, Pierre-Yves CHARRON pouvoir à Pascal GALLEGO.

Conseillers en exercice: 39 • Présents: 36 • Votants: 39

Secrétaire de séance : Georges MONTMINOUX

2013-0512-03 Décision Modificative n°2 du budget principal – Adoption

Afin de tenir compte des derniers ajustements budgétaires de l'année, il est nécessaire de faire une régularisation de certains articles. Il vous est proposé d'adopter la décision modificative suivante :

Diminution sur dépenses de fonctionnement

Article	Désignation	Montant DM2
023/01	Virement à la section d'investissement	30 000 €
	Total	30 000 €

Augmentation sur dépenses de fonctionnement

Article	Désignation	Montant DM2
64131/421	rémunération personnel non titulaire	10 000 €
64168/422	Autre emplois d'insertion	20 000 €
	Total	30 000 €

Diminution sur dépenses d'investissement

Article	Désignation	Montant DM2
2188/64	Autres immobilisations corporelles	10 000 €
2188/421	Autres immobilisations corporelles	20 000 €
	Total	30 000 €

Diminution sur recettes d'investissement

Article	Désignation	Montant DM2
021/01	Virement de la section de fonctionnement	30 000 €
	Total	30 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
▶ Adopte la Décision Modificative n°2, tel qu'exposée au présent rapport.

Pour copie conforme Arsac, le 16 décembre 2013

